



Plan de Formation

Fédération Française de Cyclotourisme

Commission Nationale Formation

Fédération française de cyclotourisme

12 rue Louis Bertrand CS 80045 94207 Ivry-sur-Seine Cedex

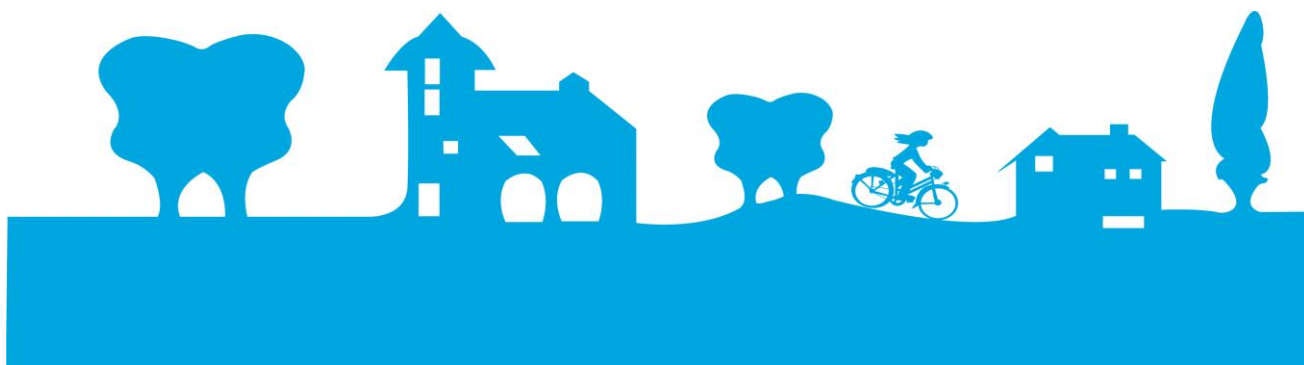
Tél 01 56 20 88 88 – internet : www.ffct.org – Email : info@ffct.org

Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978

Agréée ministère des sports depuis le 30/11/1964

Agréée ministère du tourisme depuis le 28/06/1991

Délégation par l'état pour l'activité « cyclotourisme » depuis le 04/0/2006



Mars 2016

Sommaire

Les missions de la commission nationale de Formation

Les filières de formation

- A) Filières dirigeants
- B) Filières éducateurs
- C) La VAE
- D) Les supports techniques et pédagogiques

L'organisation générale des formations

- A) Dirigeants
- B) Éducateurs
- C) Les formations continues

Le référentiel des formations

A) La formation des dirigeants

- Dirigeant club ou comité départemental - Niveau I
- Dirigeant de ligue - Niveau II

B) La formation des éducateurs

- animateur club - Niveau I
- initiateur club - Niveau II
- moniteur fédéral - Niveau III
- instructeur fédéral - Niveau IV
- initiateurs mobilité à Vélo

D) La validation des acquis de l'expérience (VAE)

E) Les Unités de compétences spécifiques

F) Équivalence avec les diplômes d'État

Le cyclotourisme est un sport de pleine nature en plein essor. Les pratiquants et les parents pour le compte de leurs enfants sont de plus en plus exigeants et rigoureux dans le choix des activités encadrées. Il convient, aujourd'hui et plus que jamais, de promouvoir des actions où la formation et la qualité de l'encadrement sont gages de sérieux, de respect des règles de sécurité et d'environnement dans le souci de développement durable sans exclure l'aspect ludique et le plaisir de pratiquer en toute convivialité.

Pour répondre à cet objectif, la Fédération française de cyclotourisme (FFCT) a développé une architecture de formation reposant sur 4 niveaux de diplômes. Cette organisation permet une progression dans les acquisitions des compétences des éducateurs fédéraux.

Le diplôme de cadre fédéral, quel que soit le niveau de qualification (dirigeant, animateur, initiateur, moniteur, instructeur) n'a de valeur que si son détenteur est licencié à la FFCT.

Si les cadres fédéraux sont destinés à l'encadrement des activités, à titre bénévole, seuls les diplômes d'Etat:

- **BAPAAT**: brevet aptitude professionnelle assistant animateur technique,
- **BPJEPS**: Activités du cyclisme - option CT - VTT,
- **BPJEPS**: activités de la randonnée,
- **BPJEPS**: activités pour tous,
- **DEJEPS**: spécialité perfectionnement sportif option "VTT", option "CT",
- **DESJEPS**: performance sportive "option cyclisme",
- **CQP**: mobilité à vélo), permettent un encadrement à titre rémunéré quel que soit le temps d'intervention, selon la réglementation en vigueur (*article L 212-1 du Code du sport*).

LES MISSIONS DE LA COMMISSION NATIONALE DE FORMATION (CNF)

La commission nationale de Formation édite des documents techniques et propose des formations qualifiantes pour tous les cyclotouristes licenciés (dirigeants ou pratiquants) désireux de parfaire leurs connaissances. Ceci afin d'animer les clubs ou de gérer une structure fédérale.

La formation fédérale doit permettre de répondre à ces objectifs grâce aux contenus des différents thèmes abordés :

- La vie associative : administration, responsabilités.
- La fédération, ses origines et son histoire.
- L'animation et la communication.
- La pratique des activités et leurs techniques.
- La sécurité et la conduite de groupe.
- L'entretien de la bicyclette et la mécanique.
- La recherche et l'élaboration d'itinéraires.
- Le Sport-Santé : prévention des risques, gestion de l'effort et aspects médicaux.
- La pédagogie et l'encadrement de groupe.
- Le tourisme à vélo et ses composantes.
- L'organisation des activités et le développement durable.

La Fédération française de cyclotourisme est reconnue comme organisme de formation et tous les stages inscrits et organisés dans le cadre du plan de formation fédéral peuvent bénéficier des avantages liés à la formation continue.

Le stagiaire peut dès lors qu'un stage a été validé obtenir par extraction sur le site fédéral une attestation de formation ainsi qu'un diplôme.

LES FILIÈRES DE FORMATION

Les stages nationaux, régionaux et départementaux sont ouverts à tous les licenciés FFCT à jour de leur licence. Deux filières sont possibles : dirigeant et éducateur.

A- La filière dirigeant

Elle concerne tout licencié actif qui désire développer ses connaissances pour assumer avec compétence et efficacité des responsabilités au sein de son club : président, secrétaire, trésorier.

1/ Le niveau I

Il est mis en place par les comités départementaux ou les ligues régionales.

Il comporte 32 heures de formation réparties en plusieurs séquences :

- Vie associative et administration (16 heures)
- Communication-animation (16 heures)

2/ Le niveau II

Il est mis en place par la commission nationale de formation.

Il s'agit de compléments de formation à la demande des structures.

B- La filière éducateur

Elle concerne tout licencié actif qui souhaite s'investir dans l'animation d'une structure fédérale (club, comité départemental, ligue). Il existe 4 niveaux de formation : animateur club, initiateur, moniteur et instructeur.

1/ Animateur club

C'est un cadre de club capable d'accueillir et d'initier les débutants au sein du club.

- 16 heures de formation sur un week-end ou 2 journées séparées.

2/ Initiateur club

C'est un cadre capable d'apporter les connaissances nécessaires à la pratique du cyclotourisme sur route comme à VTT de randonnée au sein d'un club et notamment auprès des jeunes ou des adultes.

- 32 heures de formation sur 4 journées consécutives ou non consécutives.
- Un stage pratique dont le contenu sera précisé avec l'équipe pédagogique devra être effectué avant de postuler à la formation de moniteur.

3/ Moniteur fédéral

C'est un éducateur qui se destine principalement à l'organisation, à la réalisation et au suivi d'actions tournées vers : l'école de cyclotourisme - route, l'école VTT de randonnée et à l'accompagnement de séjours soit en métropole soit à l'étranger pour le compte de son club ou pour le compte des structures (CoDep, CoReg, fédé) Il participe également aux actions de formation et notamment en organisant ou en intervenant dans la formation des dirigeants et des initiateurs. Il est appelé à occuper les fonctions de délégué (régional ou départemental) à la formation. Les stages, mis en place par la commission nationale de Formation, en collaboration avec les CoReg, se déroulent sur 6 jours consécutifs ou non consécutifs en présence d'un public de jeunes qui doit passer une nuitée en présence des moniteurs en formation.

- Durée : 48 heures

Les stagiaires sont placés en situation d'encadrement d'activités école de cyclotourisme (Route ou VTT de randonnée) et d'encadrement d'adultes (Tourisme à vélo).

4/ Instructeur fédéral

C'est un formateur qui se destine à encadrer des stages de moniteurs ou instructeurs. Il participe activement aux travaux de la commission nationale de Formation ou d'autres commissions nationales. C'est aussi un conseiller pédagogique auprès des structures.

Les stages, mis en place par la CNF, se déroulent en 2 phases :

- un stage théorique d'une durée de 56 heures soit 7 jours.
- un stage pratique, à réaliser dans un délai de 12 mois qui consiste à encadrer une formation de moniteurs en présence d'un instructeur expérimenté.

5/ Initiateur mobilité à vélo

C'est une personne référente capable de conduire des séances visant à transmettre les connaissances nécessaires à la pratique de la mobilité à vélo au sein d'une vélo-école. Il intervient à titre bénévole.

But:

Donner confiance et de permettre aux usagers d'être capable de se déplacer à vélo en sécurité en ville.

Public visé :

- Des adultes actifs ou retraités.
- Des enfants.
- Des personnes en recherche de mobilité autonome.
- Des scolaires.

Durée : 32 heures

Evaluation :

L'évaluation de la conduite et de la sécurité (individuelle et collective) sera réalisée sur un parcours choisi par le formateur et comportant des mises en situation concrètes.

C - La VAE

La validation des acquis de l'expérience concerne tous les diplômés fédéraux, sous réserve de répondre aux conditions suivantes :

- être majeur.
- être licencié FFCT depuis 3 ans au moins.
- justifier d'une expérience d'encadrement.

Les modalités et les dossiers sont à retirer auprès de chaque délégué régional à la formation (DRF). Seuls les niveaux initiateurs et moniteurs sont concernés par la VAE.

Recommandation : *les commissions Médicales et Formation de la FFCT recommandent aux éducateurs fédéraux, pratiquants et en situation d'encadrement de différents publics, de se soumettre à un examen médical annuel.*

D - Les supports techniques et pédagogiques

La commission nationale de Formation met à disposition une série de documents dans lesquels les éducateurs et dirigeants fédéraux pourront puiser les informations qui leur manquent. Tous les aspects de la pratique du cyclotourisme sont abordés dans les unités suivantes :

- Pédagogie et écoles de cyclotourisme
- Mécanique, (DVD Route et VTT)
- Administration des clubs
- Voyage itinérant
- Pratique du cyclotourisme
- Outils du formateur (DVD)
- Sécurité à vélo
- Histoire de la FFCT.
- VTT de randonnée

ORGANISATION GÉNÉRALE DES FORMATIONS

A – Dirigeants

Président, secrétaire, trésorier

Niveau I – Dirigeants locaux et départementaux

Stages mis en place par les comités départementaux ou les ligues.

Répartition du volume horaire : 32 heures

Niveau II – Dirigeants régionaux et nationaux

Stages mis en place par la Commission nationale de formation à la demande des structures fédérales en fonction des besoins.

Répartition du volume horaire : 16 heures

B – Éducateurs

Animateur club, initiateur club, moniteur fédéral, instructeur fédéral.

Niveau I : animateur-club

Mis en place par les CODEP et/ou les COREG.

Fonction : accueillir – conseiller – accompagner – faire découvrir

Répartition du volume horaire : 16 heures (2 j)

Niveau II : initiateur club

Mis en place par les CoDep et/ou les CoReg

Fonction : initier à la pratique.

Répartition du volume horaire : 32 heures (4 j consécutifs ou non)

Pratique sur le terrain : 18 heures

Niveau III : moniteur fédéral

Mis en place par la commission nationale de Formation en collaboration avec les Comités Régionaux (CoReg).

Fonction : accompagner un groupe sur plusieurs jours, dispenser le perfectionnement technique, gérer le programme d'activités au sein d'un club (école jeunes, vélo-école et adultes) organiser des séjours et des voyages.

Répartition du volume horaire : 48 heures (6 jours)

Niveau IV : instructeur fédéral

Mis en place par la commission nationale de Formation.

Fonction : former des cadres fédéraux et encadrer des stages de formation.

Répartition du volume horaire : 76 heures

- Formation théorique sur une semaine : **56 heures (7 j)**
- Stage pratique (à réaliser dans un délai de 12 mois) : **20 heures**

C - Formation continue

Les Unités de Compétences Spécifiques FFCT

Pour les éducateurs qui souhaitent suivre un perfectionnement technique, des stages complémentaires sont organisés par la commission nationale de Formation en fonction des besoins sur 2 journées :

Version 15 du 5/03/2016

- Perfectionnement mécanique.
- Perfectionnement au pilotage VTT.
- Maîtrise du vélo - Maniabilité Route.
- Accompagnement Cyclo-découverte.
- Environnement et développement durable.
- Accueil et encadrement de personnes en situation de handicap.
- Lecture de paysages.
- Cyclotourisme Sport-Santé.
- Compréhension et maîtrise du GPS.
- La sécurité à la FFCT.
- Organisation d'épreuves Jeunes.
- Orientation.

LE RÉFÉRENTIEL DES FORMATIONS

A - Formation des dirigeants

Dirigeant club ou comité départemental - Niveau I

Conditions d'admission

- Être volontaire et motivé.
- Avoir 18 ans minimum.
- Être licencié à la FFCT depuis 1 an au moins.

Fonction

C'est un membre actif qui désire développer ses connaissances pour assumer des responsabilités au sein du club : président, secrétaire, trésorier.

Formation

La formation dirigeant est assurée par un cadre fédéral (instructeur ou moniteur).

La structure organisatrice fera appel le cas échéant à des intervenants extérieurs spécialisés.

Durée : totale de 32 heures :

- 16 heures consacrées aux différents aspects de la vie associative et de l'administration.
- 16 heures consacrées aux domaines de l'animation et de la communication.

La formation peut être répartie en 1/2 journées, journées, week-ends.

Qualification

La qualification de dirigeant est attribuée, après une participation assidue au stage, par le délégué régional (ou départemental) sur avis du responsable du stage.

Elle est définitive et reste valable tant que l'intéressé est licencié à la FFCT.

Contenus à développer

1 - Vie associative et administration (16 heures)

a- Le cadre réglementaire

2 h

- L'association type loi de 1901.
- Le Code du sport.
- L'organisation du sport en France.

b- Le cadre fédéral

2 h

- La FFCT : historique, statuts, organisation, fonctionnement.
- La reconnaissance d'utilité publique.
- L'agrément, la délégation ministérielle.
- La formation fédérale.

c- L'association de cyclotourisme

2 h

Création.

- Affiliation FFCT, affiliation des adhérents.
- Le respect des règlements fédéraux.

d- Le fonctionnement de l'association

2 h

- Les dirigeants, les réunions, l'assemblée générale.
- Le programme des activités.
- Le fonctionnement de l'association et le développement durable

e- Les moyens de l'association

2 h

- Les ressources propres (financières, matériels...).
- Les aides extérieures (subventions, dons, installations, locaux...).
- La trésorerie : le budget, la comptabilité.

f- Les organisations

2 h

- Les règlements fédéraux.
- Règlement type des organisations de cyclotourisme en France.
- La déclaration administrative.
- Le balisage.
- La charte sur la publicité.
- Les conventions.
- Responsabilités (2 heures)
- Responsabilité civile, pénale, civile, administrative.
- Responsabilité des dirigeants, des éducateurs.

- h- Assurances** **2 h**
- Le contrat d'assurance (définition, contenu).
 - La protection juridique (garanties légales, complémentaires).
 - Le dossier contentieux (constitution, délais).

2 - Communication - Animation (16 heures)

a- Techniques de communication **4 h**

- Communication orale.
- Communication écrite.
- Communication visuelle.
- Exercices : présentation de la FFCT, communication écrite - communiqué de presse, communication visuelle - le respect de la charte graphique.

b- Animation d'une réunion **4 h**

- Les différents types de réunion.
- Tenir une réunion - préparation, ordre du jour, organisation, objectif, conduite, décision.
- Rôle de l'animateur (style, attitudes).
- Comportement du groupe / les participants difficiles.

c- Animation d'une association **4 h**

- L'équipe dirigeante (bureau - animateurs - adhérents).
- Les organisations et la pratique du terrain (promotion).
- La vie courante du club (réunions - autres liens).
- L'information (interne - externe), le dossier de presse.

d- Les moyens d'informations de la FFCT **4 h**

- Les publications périodiques.
- Les guides, les calendriers, Internet (mail, site).
- Les publications de la commission nationale de Formation.
- Les supports promotionnels.
- La vidéothèque, la photothèque.
- Les livres et revues spécialisées.

Dirigeant de ligue - Niveau II

Pour les personnes ayant suivi le niveau I, un stage complémentaire pourra être mis en place par la CNF, en fonction des besoins et à la demande des structures.

Contenus à développer

Les 16 heures de formation porteront sur :

- l'association et l'emploi. **2 h**
- l'association et la fiscalité. **4 h**
- l'association et le partenariat privé ou institutionnel. **2 h**
- l'association et son développement. **4 h**
- l'association et sa gestion. **4 h**

Les sessions seront placées sous la responsabilité d'instructeurs désignés par la commission nationale de Formation.

La commission nationale de Formation fera appel le cas échéant à des intervenants extérieurs spécialisés.

B - Formation des éducateurs

Animateur club - Niveau I

La formation est organisée par le Comité Départemental (CoDep) ou par le Comité Régional (CoReg)

Conditions d'admission

Etre volontaire et motivé.

Avoir 16 ans minimum (Intervention sous la responsabilité d'un adulte licencié).

Être licencié à la FFCT depuis au moins 1 an.

Posséder le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Prérogatives :

Il accueille, conseille, fait découvrir et accompagne les nouveaux licenciés.

Il anime sous la responsabilité du président.

Il veille au respect des règles de sécurité lors des déplacements.

Il encadre un groupe participant à une cyclo-découverte.

Il prépare et organise la mise en place de la convention pré-accueil au sein du club.

Qualification

Le stage de formation est placé sous l'autorité du délégué Régional à la formation.

L'acquisition de la qualification est validée au terme du stage, par le directeur de stage et l'équipe pédagogique.

Le diplôme d'animateur club n'est acquis qu'à la majorité (18 ans révolus) et n'est pas soumis à une réactualisation des connaissances.

Programme de formation

16 heures (2 jours)

- 1) Présentation de la structure fédérale
- 2) Rôle et fonctions de l'animateur
- 3) Encadrement de groupe, la sécurité et le comportement citoyen.
- 4) Mécanique de terrain
- 5) Orientation : La lecture de carte
- 6) Cyclo-découverte : Organisation et réalisation
- 7) Convention Pré-accueil
- 8) Bilan et la clôture du stage

Contenus à développer

1) Présentation de la structure fédérale

0h30

Etre capable :

- De différencier les rôles des différents échelons de la FFCT.

Organigramme de la fédération, rôles et fonction des structures nationales, régionales, départementales et du club.

- De lister et d'informer les publics sur les activités de la fédération.

Les épreuves organisées en route et VTT pour les jeunes et les adultes : Semaine Nationale Européenne Jeunes, Semaine Fédérale, Concentrations Pâques, Pentecôte, Cyclo-découverte, les Brevets (Brevet des Provinces Françaises, Brevet Cyclotourisme National...) cyclo-montagnardes, Maxi-verte, verte tout terrain.

Les labels délivrés : VTCT, Bases VTT.

2) Rôles et fonctions de l'animateur

1h

Etre capable :

- De s'adresser à un groupe pour présenter la sortie, donner les consignes de sécurité /règles du code de la route.

- D'informer le groupe sur les règles d'utilisation des voies de circulation.

Voie verte, piste cyclable, DFCI, chemin de halage...

3) Encadrement de groupe en sécurité avec cyclo découverte et comportement citoyen

4h

Etre capable :

- De maîtriser son vélo à allures différentes (maniabilité).
- D'organiser le déplacement d'un groupe sur la route ou à VTT

Rôle dans le groupe, commandements (gestes – paroles).

- De rouler tout en surveillant le groupe.
- De rouler dans un groupe (en file, à 2 de front).
- De démontrer les gestes ou attitudes à observer pour rouler en sécurité à plusieurs sur la route, en ville, sur les chemins (dans la circulation, tourner, s'arrêter).
- De conduire un groupe en donnant « le tempo » pour garder un groupe compact.
- De suivre une procédure en cas d'accident.

Protéger la victime, mettre le groupe en sécurité, d'alerter les secours...

- De respecter les autres usagers de l'espace commun (routes ou chemins).
- D'apporter assistance et aide à ses partenaires.
- De réaliser une cyclo découverte

4) Mécanique de terrain:**4h****Etre capable :**

- De connaître les différentes parties et accessoires du vélo (route et VTT – roulements, serrages, organes de sécurité).
- De donner des conseils sur le fonctionnement du vélo.

Position, cadence de pédalage, passage de vitesses, freinage.

- De donner les conseils pour effectuer les réglages de base.
- De vérifier les différents organes de sécurité du vélo.
- De conseiller sur l'entretien courant du vélo.
- D'effectuer une réparation.

Crevaison, bris de chaîne, changement de câble.

5) Orientation : La lecture de carte**3h30****Etre capable :**

- D'interpréter les types de cartes utilisées pour la route et le VTT.
- De reconnaître les symboles des cartes.
- D'orienter sa carte en fonction des éléments extérieurs.
- De suivre un parcours tracé sur une carte (route et VTT).
- De se situer sur la carte.

6) Cyclo-découverte :**0h30****Etre capable :**

- De donner les principes d'une cyclo-découverte, son règlement.

7) Convention Pré-accueil**1h00****Etre capable :**

- De définir les conditions pour créer une convention pré-accueil dans un club.
- De gérer l'organisation administrative (remplir, suivre) le dossier d'une demande de pré-accueil.

8) Bilan et clôture du stage**1h30**

Pas d'évaluation.

Initiateur club - Niveau II

Route et VTT de randonnée – Jeunes et Adultes.

La formation est organisée par le Comité Régional (CoReg) ou/et par le Comité Départemental (CoDep).

Le stage de formation est placé sous l'autorité du délégué Régional à la formation.

Conditions d'admission

Etre volontaire et motivé

Etre licencié à la FFCT

Etre titulaire du diplôme d'animateur club

Prérogatives :

C'est un homme de terrain capable d'apporter les connaissances nécessaires à la pratique du cyclotourisme (route et VTT de randonnée) au sein d'un club auprès d'un public de jeunes et/ou d'adultes.

Il organise et conduit une cyclo-découverte.

Il encadre les activités d'une « Vélo école » (mobilité à vélo).

Il peut créer une structure (école de cyclotourisme, PAJ) et accompagner en autonomie un groupe de jeunes sur une durée maximale de 2 jours (1 nuitée).

Il peut participer à l'encadrement d'un séjour d'adultes licenciés au sein du club sur plusieurs jours en métropole et/ou à l'étranger.

Le Jeune éducateur fédéral est considéré comme « stagiaire » jusqu'à l'obtention de la majorité.

Il exerce sous la responsabilité d'un éducateur (initiateur, moniteur, instructeur).

Mise en œuvre

La formation d'initiateur est assurée par un instructeur et/ou un moniteur fédéral.

La formation est complète. Le candidat doit maîtriser, aussi bien, le pilotage du vélo de route que le VTT de randonnée.

La formation se déroule sur 4 jours. Elle comporte des mises en situation pratique sur le terrain avec un double objectif :

1. Tester les aptitudes des stagiaires au niveau technique et pratique (route et VTT) et les améliorer s'il y a lieu.
2. Mettre les stagiaires en situation d'encadrement pour leur inculquer les notions concrètes de conduite de groupe et les fondamentaux de l'encadrement.

Qualification

Le stage de formation est placé sous l'autorité du délégué régional à la formation avec la possibilité de déléguer au Délégué Départemental Formation.

L'évaluation de la formation est validée au terme du stage, par le directeur de stage et l'équipe pédagogique. Seul le DRF a la possibilité de saisir la validation sur le site fédéral.

Le diplôme d'initiateur est soumis à une réactualisation des connaissances (minimum 1 fois / 3 ans).

Programme de formation

32 heures (4 j ou 2 x 2 j)

1. Rôle et les fonctions de l'initiateur
2. Responsabilités des éducateurs
3. Technique (maîtrise du vélo, pilotage) route et VTT
4. Connaissance du milieu naturel et le comportement citoyen
5. Orientation (Rando guide, boussole et triangulation)
6. Règlements afférents à la vie collective
7. Gestion de la vie collective dans le cadre de séjour
8. Approche pédagogique (Mise en place et application d'une séance)
9. Organisation et fonctionnement d'une école cyclo ou d'un PAJ
10. Connaissance des publics
11. Vélo-école
12. Evaluations et bilan du stage

Contenus à développer

1) Rôles et fonctions de l'initiateur

0h30

2) Responsabilités des éducateurs 1h

Etre capable :

- De définir les limites des prérogatives de l'initiateur et la responsabilité des éducateurs (Responsabilité Civile, Responsabilité Pénale, Obligation de Moyens).

3) Technique (Maitrise du vélo, pilotage) option route ou VTT 8h

Etre capable :

- De définir les fondamentaux techniques des activités route et VTT.
- De maîtriser les gestes technique route.

Conduite, freinage, changement de vitesse, abri, relais,...

- De maîtriser les gestes techniques VTT.

Maniabilité, franchissement, pilotage...

4) Connaissance du milieu naturel et le comportement citoyen 2h

Etre capable :

- D'expliquer la vie des êtres (faune – flore) vivants dans leur milieu.
- Etre capable d'adopter et de faire adopter des comportements visant à respecter l'environnement et la biodiversité.

5) Orientation (Rando guide, boussole et triangulation) 4h

Etre capable :

- De réaliser un rando-guide.
- D'utiliser la boussole pour se guider ou se repérer (visées, azimuth, triangulation).
- De suivre et contrôler le groupe en déplacement.

6) Règlementation afférente à la vie collective dans le cadre de séjour (Jeunes et adultes) 1h

Etre capable :

- De différencier tous les types de séjours.
- De faire respecter la réglementation pour les activités annexes sur les séjours.

7) Gestion de la vie collective dans le cadre de séjour (Jeunes et adultes) 3h

Etre capable :

- De connaître et faire appliquer les réglementations afférentes aux règles de vie (activité/repos, repas, nuitées, veillée...).
- De préparer des grands jeux d'extérieur.
- De concevoir des activités de découverte (nature, scientifique, patrimoine...).
- D'organiser et de gérer des activités de veillée.
- D'organiser le planning d'un W-E pour les jeunes et adultes d'un club.

8) Approche pédagogique 2h

Etre capable :

- De déterminer les paramètres de la démarche pédagogique à partir d'une séance technique réalisée par le formateur.
- De différencier les phases d'une séance (prise en main, corps de séance, retour au calme).
- Approche pédagogique sur un exemple de séance.

9) Organisation et le fonctionnement d'une école cyclo ou d'un PAJ 2h

Etre capable :

- De faire fonctionner un PAJ ou une école (aspects administratifs, règles de l'encadrement de l'école, responsabilité des éducateurs...).
- De définir les grandes lignes d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique.

10) Connaissance des publics et comportement citoyen

1h

Etre capable :

- De définir les caractéristiques et les attentes des différents publics (enfants, ados, adultes, seniors).
- D'éveiller à l'éducation citoyenne.

11) Vélo-école

1h

Etre capable :

- De développer une Vélo-école dans un club.
- D'apprendre l'aisance à vélo pour se déplacer en sécurité.
- D'animer un cycle de 10 séances d'une Vélo-école.
- De contrôler un groupe en déplacement en ville dans un esprit citoyen.

12) Évaluation et bilan du stage

2h

Evaluation formative. En cas d'insuffisance dans un des domaines, un complément de formation sera demandé aux stagiaires pour valider le diplôme.

Stage pratique

Déroulement :

Un stage pratique est à effectuer dans l'année qui suit le stage d'initiateur dans un club ou lors d'une organisation contrôlée par la FFCT ou ses structures (codep, coreg, fédé). Il se déroule sous le parrainage d'un cadre ou d'un éducateur fédéral (DTN, CTN, Instructeur, moniteur). Il correspond à une mise en situation technique de l'initiateur auprès d'un public de jeunes (vtt et route), d'adultes (vtt et route). Un rapport d'activité précisant l'intervention de l'initiateur et le bilan qu'il fait sur ces actions (4) devra être remis au DRF pour validation du diplôme d'initiateur. Ce rapport est complété, si besoin, par le stage sur la formation complémentaire demandé à l'issue du stage de formation d'initiateur.

Contenu : A la suite de l'évaluation formative réalisée lors du stage initiateur, il est proposé au candidat de compléter ses connaissances soit lors d'un stage complémentaire (mécanique, pilotage, orientation, etc.) lors de l'encadrement d'une manifestation (semaine jeune, trait d'union,...) ou lors de l'encadrement d'un séjour (jeunes ou adultes) pendant au minimum 3 jours.

Un compte rendu de ces activités est établi par le stagiaire. **4h30 en reste**

Moniteur fédéral - Niveau III

Diplôme mis en place par la commission nationale de formation et piloté par les Comités Régionaux (CoReg).

Conditions d'admission

Etre volontaire et motivé.

Etre licencié FFCT.

Avoir 18 ans minimum.

Prérequis

Etre titulaire du diplôme d'initiateur depuis au moins 1 an.

PSC1 acquis.

Prérogatives :

Il enseigne les différentes techniques sur route ou à VTT.

Il programme et encadre les activités pour tous les publics au sein du club (école de cyclotourisme, sorties adultes).

Il conçoit et assure l'encadrement de séjours FFCT.

Il participe aux actions de formation.

Il peut occuper des fonctions de Délégué (régional ou départemental) à la formation.

Mise en œuvre :

La formation est dirigée par un instructeur fédéral, assisté d'un ou plusieurs cadres fédéraux (DTN, CTN, instructeur, instructeur stagiaire, voire moniteur et selon les besoins, d'intervenants spécialisés)

Mise en pratique des différents thèmes abordés lors des stages "animateur – Initiateur sur route et en VTT".

Qualification

Le stage est placé sous la tutelle de la CNF et conduit par le délégué régional à la formation. L'évaluation de la formation est validée au terme du stage, par le directeur de stage et l'équipe pédagogique.

Le moniteur est stagiaire pendant 1 an. C'est la production du rapport d'activité qui valide son diplôme.

La qualification de moniteur est soumise à une réactualisation des connaissances (minimum 1 fois / 3 ans). La réalisation d'un rapport d'activité annuel est à transmettre au DRF.

Programme de formation

48 heures (6 j)

1. La présentation du stage
2. Communication : Expression orale en soirée
3. Le rôle et fonction du moniteur
4. Comportement et l'adaptation physiologique de l'organisme à l'effort en cyclotourisme
5. Comportement physiologique des différents publics
6. Méthodologie adaptée à la construction de séances
7. Préparation de séances techniques (route et VTT)
8. Gestion de la vie collective et citoyenne dans le cadre de séjour (Préparation à la gestion de groupe d'enfants ou d'ados hors vélo)
9. Epreuves sur le terrain avec les jeunes et jeux hors vélo
10. Réalisation de la randonnée à thème en présence d'un groupe de jeunes avec bilan et consignes au départ
11. Conduite de séances techniques + débriefing
12. Séjours et Organisation des activités spécifiques adultes
13. Utilisation d'un GPS, le repérage de circuits (véloenfrance)
14. Préparation d'un itinéraire, lecture de paysage
15. Sortie préparée regroupant GPS, lecture de paysage, animation nature et le comportement citoyen
16. Evaluations et bilan de stage

Contenus à développer

Version 15 du 5/03/2016

- 1) **Présentation du stage**
- 2) **Communication : Expression orale en soirée**
- 3) **Rôle et fonctions du moniteur** **1 h**
- 4) **Comportements et adaptation physiologique de l'organisme à l'effort en Cyclotourisme**
(Le cyclotourisme pour se constituer et entretenir le capital santé du jeune au senior). **6h**

Etre capable :

- De définir les bienfaits potentiels d'une pratique sportive pour les enfants, les adultes et les seniors.
- De caractériser les différents publics leurs besoins physiologiques et leurs limites ; de l'enfant au 3ème âge.
- D'identifier les risques liés à l'effort physique et les dangers d'une pratique physique anarchique.
- De comprendre comment l'organisme s'adapte à l'effort lors d'une pratique cycliste variée et multiforme.
- De proposer des séances adaptées aux différents pratiquants (enfant, adulte, sénior) pour progresser
- De savoir comment s'organise un test à l'effort et d'en comprendre l'intérêt.
- D'utiliser un cardio fréquencemètre et de personnaliser des zones cibles, pour soi et pour les autres.

5) Comportement des différents publics **1h**

Etre capable :

- De comprendre l'évolution psychologique et le comportement allant des enfants aux seniors.
- D'identifier les attentes des différents publics (enfants, ados, adultes, seniors).
- De définir, les grandes lignes de l'apprentissage .

6) Méthodologie adaptée à la construction de séances **1h**

Etre capable :

- De définir les fondamentaux d'une séance, d'un cycle d'apprentissage.
- De préparer une fiche pédagogique de séance.
- De construire des séances sur des thèmes techniques en route ou VTT
Conduite, freinage, changement de vitesse, relais, franchissements...
- De construire des séances sur des thèmes de découverte.

7) Préparation de séances techniques (route ou VTT) **1h**

Etre capable :

- De construire des séances (évaluation, exercices, mise en situation, progression....).

**8) Gestion de la vie collective et citoyenne dans le cadre de séjour
(Préparation à la gestion de groupe d'enfants ou d'ados en soirée ou activité annexe)
(Peut servir d'évaluation pédagogique – préparation activités des jeunes)** **2h**

Etre capable :

- D'assurer l'organisation de la vie collective et citoyenne en séjour.
- De construire des séances (grands jeux, activité collective, jeux d'adresse....).
- D'assurer l'animation du groupe hors activité vélo.

9) Encadrement avec les jeunes sur le terrain **4h**

Etre capable :

- D'assurer l'encadrement des jeunes lors de pratiques vélo.

10) Réalisation de la randonnée à thème en présence d'un groupe de jeunes – Bilan et consignes de départ **4h**

11) Conduite de séances techniques + bilan **8h**
(Peut servir d'évaluation pédagogique)

Etre capable :

- De conduire des séances techniques adaptées à différents publics.
- D'organiser l'animation, l'activité du groupe.
- De s'adapter au groupe et modifier l'organisation des exercices.
- De corriger, d'apporter des solutions.

12) Séjours et organisation des activités spécifiques adultes **11h**

Etre capable d'organiser un séjour en connaissant les cadres réglementaires et fédéraux

Etre capable d'accompagner un séjour

Contenu :

- le cadre Légal du Tourisme en France
Historique et loi de 1992.
Loi de 2009 et l'immatriculation Tourisme.
- le cadre Règlementaire
Décret de 1955 modifié en 2012.
Règlement type des manifestations sur voie publique.
- le cadre Fédéral :
 - FFCT et Immatriculation Tourisme
 - Structures et immatriculation
 - Charte des organisations
 - Cahier des charges des séjours et voyages
 - Sphère Tourisme FFCT
 - Cyclotourisme et voies publiques
 - Grands raids et organisations exceptionnelles
- le Moniteur et le Tourisme
Rôle et compétence du moniteur
 - Domaine d'action
 - Conception et préparation du projet de voyage
 - L'accompagnateur de séjour-voyage
 - Travaux de groupe éventuels: - Préparation d'un séjour club
 - Préparation d'un séjour Ligue en Europe

13) Utilisation du GPS, le repérage de circuits (véloenfrance) **1h**

Etre capable :

- De faire fonctionner un GPS.
- De donner les coordonnées d'un point et de le replacer sur la carte.
- De relever un itinéraire, d'enregistrer et de transférer cet itinéraire.
- De transférer une trace sur le GPS et de suivre cette trace.

14) Préparation d'un itinéraire et lecture de paysage **1h**

Etre capable :

- De lister les phases de préparation d'une itinérance sur plusieurs jours.
- De repérer sur la carte des points d'observation possible du paysage.
- De relever le tracé sur la carte en passant par des points obligatoires.
- De décrire les aspects structurants du paysage (relief, formes, unités, couleurs, utilisations, signes culturels, habitat, minéral, flore, faune, etc...)
- De réaliser un profil du parcours.
- De préparer une randonnée.

15) Sortie préparée regroupant GPS, lecture de paysage, animation nature et comportement citoyen (Peut servir d'évaluation pédagogique)

3h

Etre capable :

- De présenter, d'organiser la sortie (matériel, logistique, sécurité).
- De conduire le groupe (sécurité, guider, donner le tempo, organiser les arrêts...).
- D'animer la randonnée.
- D'animer la randonnée sur le thème nature ou d'expliquer les milieux naturels traversés.
- D'animer une lecture de paysage.

16) Evaluations, Bilan du stage

2h

Evaluation sous la forme d'une épreuve orale, d'une prestation pédagogique et d'un test technique. Pour être cohérent avec l'objectif de pluridisciplinarité qui a été défini pour les diplômés fédéraux (moniteur = route, VTT, adultes, écoles, séjours) l'évaluation doit permettre d'attester de compétences minimales pour encadrer les activités sur la route, en VTT, sur une journée ou lors d'un séjour.

Pour être admis (moniteur stagiaire), le candidat doit avoir validé, l'épreuve orale, l'épreuve pédagogique, les épreuves techniques.

La construction des épreuves certificatives répond aux exigences minimales pour obtenir des équivalences (acquis d'expérience) pour les moniteurs qui s'engageraient dans une filière professionnelle.

1) Epreuve Orale_: Un exposé sur 2 thèmes de la formation

Le candidat tire au sort 2 questions (1 sur l'organisation de séjours et la pratique cyclo, 1 sur la sécurité et la réglementation) sur les thèmes abordés pendant toute la formation (animateur, initiateur, moniteur). Durée : il dispose de 10' de préparation et de 10' d'exposé pour répondre aux deux questions.

Evaluation : le candidat est admis ou ajourné.

Ajourné = incapacité à s'exprimer sur l'un des 2 sujets ou la réponse apportée est trop succincte et elle n'est pas justifiée.

2) Epreuve pédagogique : Conduite de séance

Conception et conduite d'une séance d'apprentissage ou de perfectionnement technique. Cette épreuve est évaluée lors des mises en situations pédagogiques (horaire prévu pendant le stage de formation moniteur), préparation : 30', durée de la séance : 20'. Les thèmes sont évalués soit sur la route, soit en VTT.

Evaluation : le candidat est admis ou ajourné.

Ajourné = problème de sécurité, incapacité à gérer ou animer le groupe, la prestation est hors sujet.

3) Epreuve technique : Un parcours de maniabilité suivi d'un parcours d'orientation en VTT enchaîné avec un test mécanique suivi d'un parcours route.

3a) Parcours de maniabilité : 2 zones de 5 segments à franchir à l'enroulé (un élément technique dans chaque segment : marche à monter ou à descendre, virage serré, dévers, montée raide...). Toute faute = pénalité de 2'.

Epreuve d'orientation : à la suite des zones de maniabilité, départ sur un parcours d'orientation de 10 à 15 km (à vol d'oiseau) VTT + environ 20 km sur route, à réaliser à une vitesse moyenne de 20 km/h, avec 3 balises à retrouver (sur un foyer de 3 balises). Départ jusqu'à balise 1, les données : azimuth/distance ; de la balise 1 à 2, les données : triangulation (de la balise on voit « a, b, c » sous un angle de x°) ; de la balise 2 à 3, les données : balise à positionner sur la carte à partir d'une carte mère. Balise fausse = pénalité de 15'. Départ du chrono, à l'entrée dans la première zone. Arrêt du chrono : à l'arrivée du parcours orientation.

Version 15 du 5/03/2016

Evaluation : le candidat est admis ou ajourné (3a).

Temps total éliminatoire (ajourné) est annoncé aux candidats : 1'30 + 1'30 (2 zones de maniabilité) + temps du parcours orientation (à vol d'oiseau) calculé sur la base de 7 km/h.

3b) **Epreuve mécanique** : A l'arrivée du parcours d'orientation, le candidat tire au sort une question et doit résoudre le problème dans les 10'. Réparation effectuée dans les 10' aucune pénalité. Le candidat bénéficie, au-delà des 10' de 5' supplémentaires pénalisées de 5' sur le temps du parcours route. Au-delà de 15' pour ce test mécanique : ajournement (pour 3b).

Parcours sur la route : A l'issue du test mécanique, le candidat part (éventuellement avant la fin des 10') sur un parcours routier (parcours en boucle), distance : environ 20 km, à réaliser à une vitesse moyenne de 20 km/h.

Evaluation : le candidat est admis ou ajourné (3b).

Temps maxi pour réaliser cette épreuve mécanique – route : 10' (mécanique) + 1H00 (route) = 1H 10 (1 H 11 = ajourné).

4) Stage pédagogique : Le candidat admis après le stage de formation moniteur doit effectuer un stage en situation pédagogique pendant l'année qui suit la formation. A l'issue de ce stage, il présente un rapport écrit qui relate son activité (au moins 10 séances ou journées (route et VTT) et sa participation à un séjour (3 jours). Dans son document, il mentionnera l'objectif, le travail de préparation, le déroulement des journées, le bilan de chaque séance ainsi que le bilan du séjour.

Le titre de moniteur sera acquis (ou ajourné, stage à refaire) après évaluation du rapport de stage pédagogique.

Instructeur fédéral - Niveau IV

La formation instructeur est organisée par la Commission Nationale Formation.

Conditions d'admission

Etre volontaire et motivé
Etre licencié à la FFCT
Etre moniteur depuis 3 ans au moins
Etre âgé au minimum de 23 ans

Prérequis

Avoir acquis une bonne expérience de l'encadrement de l'activité (5 ans minimum).
Posséder une grande connaissance du milieu fédéral.
Maîtriser le contenu des différentes unités réalisées par la CNF.
L'admission est décidée par la Commission Nationale Formation sur avis motivé du Délégué Régional Formation et du Président(e) du CoReg.

Prérogatives

Il conçoit et assure l'encadrement au sein des structures fédérales.
Il participe aux différents groupes de réflexion sur les sujets de formation.
Il forme les formateurs qui dirigent les stages prévus au plan national de formation et au plan régional de formation.
Il participe à l'élaboration de documents techniques et pédagogiques.

Qualification

Le stage de formation est placé sous l'autorité de la CNF qui délivre le diplôme lorsque l'instructeur stagiaire a satisfait aux conditions d'évaluation :

- Participation au stage de formation.
- Participation en tant qu'instructeur stagiaire à un stage de formation avec le parrainage d'un instructeur. La production d'un rapport d'activité sera exigée.

Cette qualification est soumise à une réactualisation des connaissances (1 fois/3 ans) et à un rapport d'activité annuel.

Programme de formation

56 heures (7 j)

- 1) Connaissances générales sur la politique fédérale
- 2) Connaissances de la vie associative, des clubs
- 3) Réglementations fédérales ou d'Etat
- 4) Enseignement
- 5) Connaissances théoriques liées aux thèmes de la formation
- 6) Connaissances techniques
- 7) Mises en situations pratiques
- 8) Evaluations

Contenus à développer

1) Connaissances générales sur la politique fédérale

2h

Etre capable :

- De présenter la politique générale de la FFCT (tourisme, sport-santé, culture).
- De présenter le rôle et la fonction d'un CoReg, d'un CoDep.
- D'identifier les missions poursuivies par la FFCT, les relations avec le MSJS (délégation, mission de service public...).
- De traduire le rôle et la politique technique de la DTN (les cadres techniques, leurs missions...).
- D'évoquer les coopérations établies avec les autres fédérations, les groupements œuvrant sur la sécurité ou le développement du vélo (FFRP, FFCAM, FCD, AF3V, FUB...).

2) Connaissances de la vie associative, des clubs

2h

Etre capable :

Version 15 du 5/03/2016

- De décrire l'activité du club (l'organisation administrative, sa gestion, ses activités, ses projets...).
- De décrire les relations avec les différents partenaires institutionnels et privés (DDJSCS, CDESI, CDOS, collectivités locales...).
- De remplir un dossier technique (agrément, autorisation de manifestation sportive, de demandes de subventions CNDS, CD, CR, FFCT...).

3) Réglementations fédérales ou d'Etat

2h

Etre capable :

- De présenter les différentes organisations proposées par la FFCT (les brevets, les confréries...).
- De définir la réglementation relative aux épreuves organisées par la FFCT. (déclaration, normes d'encadrement, déroulement...).
- De faire appliquer les règles de balisage temporaire ou permanent (randonnée sur route ou balisage VTT).
- D'expliciter les réglementations d'Etat qui s'imposent sur les épreuves ou sur les pratiques cyclotouristes (Natura 2000, séjour jeunes, conduites addictives...).
- D'expliquer les règles de circulation sur le domaine public (code de la route).
- D'expliquer les règles de pratique sur l'espace public ou privé (droit de passage, convention, les aménageurs d'espace...).
- De présenter les différents types de responsabilité incombant aux élus, aux éducateurs...
- De connaître et de faire appliquer les réglementations liées à l'environnement (le rôle des parcs, association de protection de la nature...).

4) Enseignement

16h

Etre capable :

- De préparer et d'organiser un cours (méthodologie, théories de l'apprentissage...).
- De communiquer en utilisant les différentes techniques orales et écrites.
- De définir les éléments d'une démarche pédagogique d'apprentissage (mode d'intervention face au public, évaluation, mises en situation, programmation ...).
- D'utiliser des supports pédagogiques pour diffuser une information ou présenter un cours (montage vidéo, création d'outils de formation...).

5) Connaissances théoriques liées aux thèmes de la formation

8h

Etre capable :

- De décrire les spécificités psychologiques des différents publics (Enfants, ado, adultes, seniors...).
- De définir les stades de développement physique pour les catégories d'âges (L'effort physique, la préparation, la récupération, les tests d'effort et leurs utilisations...).
- De maîtriser notions générales sur la mécanique (Le matériel utilisé et ses évolutions).
- De définir les contenus permettant la navigation (Orientation, rando-guide, CO, GPS).
- De définir les connaissances générales liées au milieu naturel (L'écologie, les écosystèmes).
- De présenter les thèmes liés à la sécurité dans les déplacements (Code de la route, déplacement en groupe, secourisme).
- De présenter la réglementation afférente aux ACM.

6) Connaissance technique

8h

Etre capable :

- De définir les fondamentaux techniques du vélo.
- De démontrer et de justifier les différentes techniques utilisées sur la route.
- De démontrer et de justifier les différentes techniques utilisées en VTT.
- De démontrer et de justifier les différentes techniques utilisées pour découvrir l'apprentissage du vélo, le déplacement en milieu ouvert ou fermé.

7) Mises en situation pratique

18h

Etre capable :

- De répondre à des cas concrets, supports des interventions développées dans les stages de formation.
- De présenter l'organisation des emplois du temps pour chaque niveau de formation.
- D'utiliser les outils du formateur.
- De présenter des séquences de cours sur tous les thèmes théoriques et techniques abordés lors de l'ensemble des formations.

Evaluations (organisées pendant les mises en situation pratique)

Lors du stage d'instructeur, le stagiaire présentera et conduira une ou des séances (20' à 30') de formation sur un sujet tiré au sort parmi les thèmes abordés dans la formation d'animateur, d'initiateur ou de moniteur.

Il sera jugé sur sa capacité à préparer et animer la séance, sur la pertinence de ses interventions et sur les conseils qu'il apportera. Pour sa présentation ou son intervention, le stagiaire pourra utiliser des documents fédéraux ou tout autre support de présentation.

A l'issue de la formation et de l'évaluation, le stagiaire devient : instructeur stagiaire ou ajourné.

Stage pédagogique

Le diplôme d'instructeur ne sera délivré qu'après la présentation à la CNF d'un compte-rendu relatant une formation fédérale qu'il aura entièrement conduit sous le parrainage d'un instructeur.

- Compte-rendu relatant une expérience de formation fédérale.

Initiateur mobilité à vélo

Organisation d'un stage spécifique à la demande d'une structure ou d'une "vélo école".

Programme de formation

Durée : 32 heures

- Le contexte fédéral et de pratique	2 h
- La connaissance de l'engin + Les réglages du vélo	1 h
- La mécanique de base	3 h
- La maîtrise de l'engin	3 h
- La réglementation	2 h
- Lecture de carte et plans	2 h
- Le déplacement en toute sécurité + La conduite de groupe en sécurité	3 h
- Les situations particulières liées au déplacement urbain	3 h
- La sécurité, prévention, secours	2 h
- Règles de circulation, déplacement en sécurité, placement dans le trafic (Giratoire, sas, feux, etc., anticipation face aux pièges de la chaussée, Comportement)	5 h
- Théorique : connaître le fonctionnement d'une "vélo école "	3 h

Evaluation :

3 h

Un QCM : sur la sécurité, les connaissances du code de la route et de la rue
Une séance pédagogique : conduite de séance (15') sur un thème tiré au sort.

C) Validation des acquis de l'expérience

Référence : la loi de modernisation sociale n°202-73 du 17 /1/2002

Définition

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) a été mise en place par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Elle a pour vocation de s'appliquer à l'ensemble des diplômes et titres à finalité professionnelle ou non et à des certifications de qualification. Toute personne ayant exercé des activités peut demander la validation des acquis. Au sein de la FFCT, la VAE est un droit individuel que chaque licencié peut faire valoir pour l'acquisition d'un diplôme fédéral.

Positionnement fédéral

Les activités bénévoles sont génératrices de compétences en termes d'animation et d'encadrement.

La FFCT a la volonté de valoriser le bénévolat en reconnaissant les compétences de certains de ses licenciés qui s'impliquent de façon régulière et continue dans des actions d'animation, d'encadrement et de formation au sein des structures fédérales.

La VAE concerne les diplômes fédéraux d'initiateur et de moniteur.

Mise en œuvre :

Une durée minimale de 3 ans est requise dans le champ de compétences à faire valider. Chaque niveau doit faire l'objet d'une étude et d'une validation. Pour l'attribution du diplôme (partiel ou total), la commission nationale de Formation fixe :

- Les compétences.
- Les modalités (mode de certification).
- L'examen du dossier.
- Les compléments éventuels de formation à acquérir.

Constitution du dossier :

La démarche et la réalisation du dossier VAE relèvent de la seule volonté du candidat.

Le dossier comprend deux parties :

- La première partie concerne la recevabilité au regard de la qualification et de l'expérience en liaison avec le diplôme.

Le « parcours fédéral » du candidat y sera détaillé.

- la seconde partie concerne le descriptif pédagogique relatif aux situations d'animation et d'encadrement.

Constitution du Jury

Un jury VAE est désigné par la commission nationale de Formation et validé par le comité directeur fédéral. Le président de la CNF, le Directeur technique national, 1 instructeur membre de la CNF composent le jury.

Le jury se prononce après examen du dossier.

- Le président de la CNF entérine la décision du jury.
- En cas de validation partielle, le jury détermine les connaissances et les compétences qui doivent faire l'objet d'un approfondissement et d'une évaluation complémentaire.
- Un entretien à la demande du candidat ou du jury peut être organisé.

D) Les Unités de Compétences Spécifiques FFCT

Public concerné : Éducateurs (initiateurs, moniteurs et instructeurs).

Durée de la formation : 1 ou 2 jours.

Organisateurs : comités départementaux, ligues ou commission nationale de Formation (CNF).

Présence : une attestation de présence sera délivrée par le Délégué régional formation (DRF).

Intervenants : formateurs accrédités par l'Équipe technique nationale ou la commission nationale de Formation.

1. Perfectionnement mécanique

Objectifs du module

- Étudier les paramètres liés aux cadres et fourches (géométrie, matériaux).
- Connaître les caractéristiques des nouvelles technologies (groupes et périphériques).
- Entretenir et régler les freins et suspensions (VTT et vélos de route).

Contenus à développer

- Composition de la boîte à outils (outillage, pièces de rechange).
- Réglage des freins hydrauliques, à patins et à disques.
- Réglage des dérailleurs (dressage de la patte, choix des gaines et câbles).
- Réglage des jeux de direction intégrés.
- Montage de fourche sur vélo de route.
- Changer rayon, dévoilage de roue.
- Réglage, personnalisation et entretien des fourches télescopiques de VTT.
- Exercices pratiques – bilan.

2. Perfectionnement au pilotage VTT

Objectifs du module

- Se perfectionner dans la pratique du VTT de randonnée.
- Acquérir les outils techniques et des méthodes d'apprentissage afin d'intervenir auprès d'un groupe et de corriger les gestes techniques de pilotage.
- Maîtriser les composantes techniques de l'activité : dévers, franchissement en montée et en descente, équilibre, trajectoires.
- S'initier au traçage de parcours et zones de maniabilité.

Contenus à développer

- Évaluation de groupe (zone test).
- Retour sur les composantes techniques de l'activité : ateliers de progression sur équilibre, freinage, trajectoire et propulsion.
- Le franchissement en montée et en descente.
- Traçage de zones.
- Atelier descente : équilibre en virage, en saut, en devers.
- Évaluation finale du groupe sur la zone technique test.

3. Maîtrise du vélo : maniabilité route

Objectifs du module

- Maîtriser son vélo dans différentes situations.
- Acquérir les bons réflexes, individuellement et en groupe.
- Prendre conscience de ses aptitudes.

Contenus à développer

- Rappel des fondamentaux au travers d'exercices variés.
- Comment éviter les pièges de la chaussée.
- Respect des règles de la circulation.
- Partager la route avec les autres usagers.
- Évaluation sur un parcours varié en milieu péri urbain en respectant les règles de circulation.

4. Accompagnement Cyclo-découverte

Objectifs du module

- Développer un réflexe "tourisme à vélo" sur les organisations FFCT.
- Inciter les clubs affiliés à proposer une Cyclo-découverte locale.

- Former des animateurs capables de concevoir une action et d'accompagner un groupe.

Contenus à développer

- La Cyclo-découverte : principes de base, distance courte, accompagnement, allure promenade, haltes, visites.
- La mise en place du concept.
- La recherche touristique et culturelle.
- L'accompagnateur, rôle et responsabilité.
- L'encadrement : progression, sécurité.
- L'accueil et l'animation du groupe.
- Réalisation d'une Cyclo-découverte.
- La convention de Pré-accueil.
- Évaluation et bilan.

5. Environnement et développement durable

Objectifs du module

- Maîtriser quelques concepts environnementaux de base.
- Comprendre l'approche systémique de l'environnement.
- Comprendre les principaux enjeux des procédures micro et macro-environnementales.

Contenus à développer

- Définition du développement durable.
- La charte des organisations, la charte du pratiquant (route et VTT).
- L'agenda 21 du sport français : les thèmes relatifs à la pratique du cyclotourisme.
- La charte des organisations.
- Classement des sites protégés et espaces naturels (Natura 2000, etc.).
- Les paysages, leur problématique.
- Respect de l'environnement, la charte du pratiquant.
- Actions spécifiques liées au développement durable, gestion durable d'une manifestation, gestion durable d'une association.
- Étude d'une randonnée avec les différents paramètres à prendre en compte (action de terrain, mise en place d'une grille d'observation par les stagiaires).
- Évaluation et bilan.

6. Accueil et encadrement de personnes en situation de handicap

Objectifs du module

- Mettre en lumière les savoir-faire.
- Faire connaître les bonnes pratiques.
- Valoriser les expériences innovantes.

Contenus à développer

- Les publics en situation de handicap, aspects psychologiques.
- L'intégration de la personne handicapée dans un groupe.
- Le label "Arc en ciel aventure (ACA)" et les organisations nationales.
- Relations entre établissement spécialisé et club, la convention.
- Démarches permettant au sujet d'être acteur de ses apprentissages.
- Accueil en club et les organisations locales.
- Le livret d'accueil.
- Échanges d'expériences.
- Présentation de matériel adapté.
- Les attentes des personnes en situation de handicap.
- La responsabilité de l'encadrement.

7. Lecture de paysages

Objectifs du module

- Expérimenter et s'approprier des méthodes et outils de lecture de paysage pour aborder un territoire.
- Appréhender les potentialités d'un territoire en matière de tourisme à vélo.
- Être capable d'analyser dans le contexte historique et culturel les relations qu'entretiennent les sociétés humaines avec leur environnement pour comprendre les paysages qui en résultent.

Contenus à développer

- Observer un paysage, identifier, nommer, classer les différents éléments qui constituent le paysage.
- Analyser les différents éléments constitutifs : comprendre.
- Interpréter les relations entre les différents éléments.
- Étude de cas.

Programme

- Le paysage : définition.
- Le paysage : genèse.
- Le paysage : ses caractéristiques, comment l'aborder ?
- Le paysage : critères d'analyse.
- Le paysage : grille de lecture.

Démarche pédagogique

- À partir d'un point d'observation.
- Traverser le paysage, faune, flore, roches.
- Identification sur le lieu et photo pour mémoire.
- Analyser, interpréter.
- Synthèse.

8. Cyclotourisme : Sport-Santé

Objectifs du module

- Donner les informations qui permettront aux encadrants d'être pleinement acteurs du plan de protection santé.
- Être à même d'expliquer, de manière compréhensible, comment est produit l'effort du cycliste. Apprendre à adapter l'effort en fonction de la pratique souhaitée.
- Entraînement, connaissance des limites et des possibilités de chacun.
- Principes diététiques.
- Contenus à développer.
- Plan protection-santé fédéral.
- Prévention du risque cardio-vasculaire.
- Physiologie de l'effort.
- Utilisation du cardio-fréquencemètre.
- Diététique adaptée au cyclotourisme.
- Gestion de l'effort.

9. Compréhension et maîtrise du GPS

Objectifs du module

- Comprendre le fonctionnement d'un récepteur GPS.
- Découverte et configuration du logiciel de cartographie.
- Utiliser couramment son appareil dans les meilleures conditions.

Contenus à développer

- Gestion des dossiers.
- Éléments de cartographie.
- Configuration des outils.
- Découverte et configuration de CompeGPS Land.
- Découverte et configuration du GPS.
- Exercices sur Land et le GPS.

10. La sécurité à la FFCT

Objectifs du module

- Maîtriser la réglementation de la circulation à vélo, seul ou en groupe quel que soit la voie (route, chemin, sentier, etc...).
- S'approprier la réglementation concernant l'organisation des manifestations sur la voie publique.
- S'approprier la charte du cyclotouriste et du vététiste.
- Découvrir les actions de la FFCT dans les domaines de la sécurité.

Contenus à développer

- 1/ Organisation
 - La sécurité à la FFCT, la priorité.
 - Le délégué sécurité, son rôle, ses interventions.

- L'assistant de parcours, son rôle.
- 2/ Règlements.
- Le règlement type des organisations sur la voie publique.
 - La charte des organisations.
 - Le code de la route (nouveaux panneaux).
 - Le code de la rue.
- 3 / Aménagements
- Les aménagements routiers.
 - Les angles morts.
 - Le double sens cyclables.
- 4/ Pratique et comportement
- Rouler en groupe en sécurité.
 - Les bons réflexes à vélo.
 - Les réactions face à l'accident.
 - Exercices pratiques sur le terrain.

11. Organisation d'épreuves jeunes

Objectifs du module

- Sensibiliser les éducateurs à l'organisation d'épreuves.
- Démystifier l'aspect épreuve en la rendant ludique et formatrice.
- Construire des outils facilitant la mise en place des organisations.

Contenus à développer

- Les particularités des différentes organisations (présentation):
 - Les Brevets d'éducation routière (BER)
 - Le Rallye raid VTT.
 - Le concours d'éducation routière.
- La mise en place sur le terrain des organisations, préparation.
- Préparation au "Critérium du jeune cyclo".
- Préparation à l'autonomie.
- Les différentes phases de l'organisation.
- Lecture de cartes.
- Orientation.
- Sécurité.
- Pilotage / maniabilité.
- Mécanique.
- Environnement.
- Le Rallye Raid VTT

12. Orientation

Objectifs du module

- S'orienter :
 - à l'aide d'une carte,
 - à l'aide de la boussole,
 - à l'aide du GPS.

Contenus à développer

- La boussole : utilisation, relevé d'azimut.
- Le rando guide : conception, utilisation.
- La triangulation.
- Le GPS initiation.

E) Équivalence de diplôme

Prérequis:

- être licencié et assurer une pratique régulière d'encadrement dans un club FFCT.
- participer à une journée de remise à niveau organisée par une ligue ou un CoDep.

- Le titulaire du BEESAC ou du BPJEPS (Activités du Cyclisme) se voit accorder l'équivalence : moniteur fédéral.
- Le titulaire du Professorat de sport se voit attribuer l'équivalence : instructeur fédéral.

Les filières de formation à la FFCT

La filière "éducateurs"

